L’estimation émise en 2021 a été confirmée en juillet 2022 par le Commissariat spécial à la reconstruction dans son rapport de fin de mission (voir page 27 dudit rapport) :

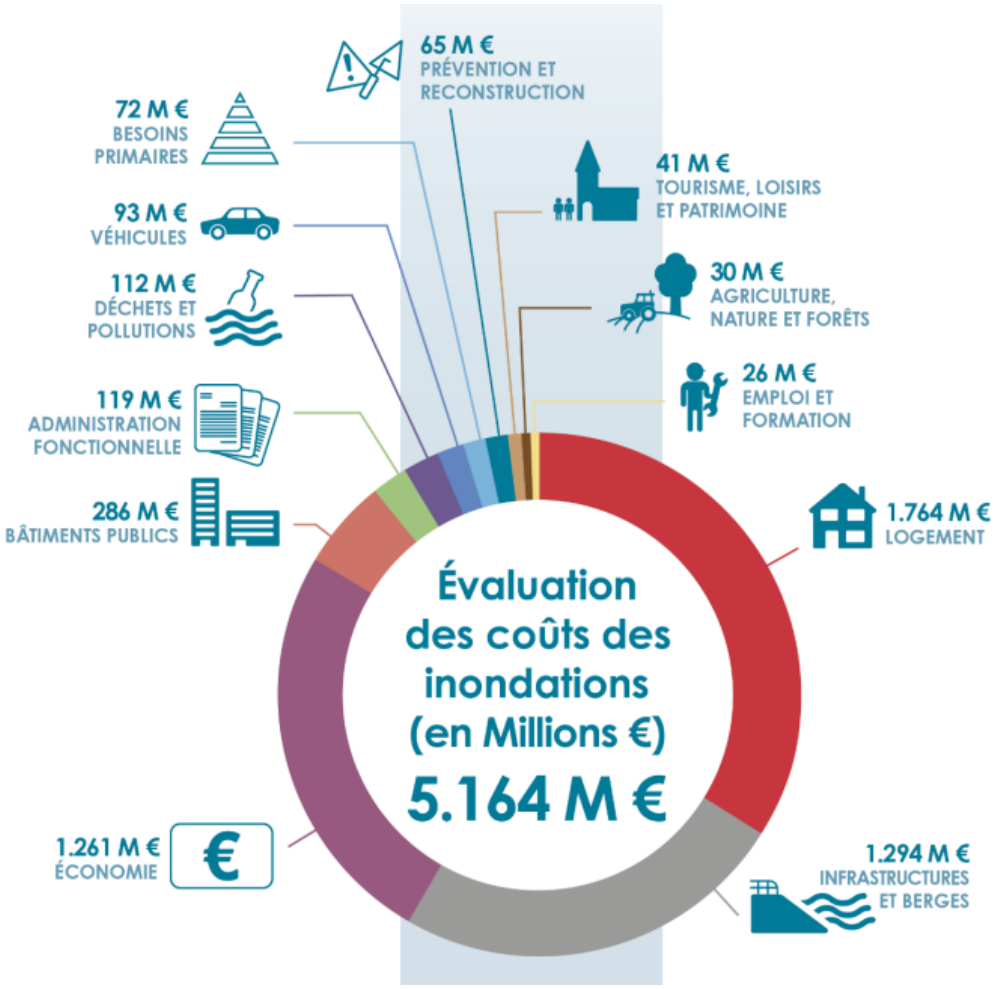

Le CSR tempérait ces chiffres dans la mesure où la mobilisation des bénévoles n’avait, par exemple, pas été monétisée et, surtout, le surcoût au regard de la pénurie de matériaux et de main-d’œuvre, ainsi que des mesures de résilience, n’avaient pas été inclus dans de nombreux postes.

Je suis cependant dans l’incapacité de rassembler des informations plus précises que celles fournies alors par cette équipe d’experts qui avait consacré plusieurs semaines à finaliser ce rapport.

En ce qui concerne les mesures immédiates pour gérer la crise et soutenir les communes, le Gouvernement a soulevé entre le 15 juillet et le 30 novembre 2021 près de 105 millions d’euros, qui ont été réorientés vers les communes. La liste de ces subventions est jointe

à la présente. On considère que, à partir de 2022, le CSR est passé dans l'axe 2 de son plan de Reconstruction intitulé « Prévenir et Reconstruire ». Dans ce cadre, le Gouvernement wallon a investi près de 184 millions d'euros. Au total, les communes auront reçu directement près de 300 millions d'euros.

Ensuite, je pense qu'il y a confusion quand l'honorable membre indique que la Wallonie a mobilisé 1,3 milliard à travers le Fonds wallon des calamités naturelles. L'intervention du Fonds ne devrait pas dépasser les 300 millions d'euros pour les événements de juillet 2021. À ce stade, 213 millions d'euros ont été accordés par le Service régional des calamités et 186 millions ont déjà été versés. Il ne reste qu'une vingtaine de dossiers à traiter sur les 7 872 introduits, dont certains de la catégorie « domaine public » devraient chiffrer à plusieurs dizaines de millions d'euros. Je pense notamment à la Ville de Verviers et à la commune de Trooz.

J'imagine donc qu'elle vise le milliard d'euros que la Wallonie a emprunté à taux 0 dans le cadre du protocole avec Assuralia et les assurances, qu'elle doit rembourser en huit ans. La première tranche de remboursement était prévue en septembre 2024, les 7/8 restants sont donc encore à rembourser d'ici septembre 2031.

En ce qui concerne l'axe 6 du Plan de relance de la Wallonie (PRW) qui avait été débloqué à la suite des inondations pour permettre de "*Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés*", il était doté de 738 millions d'euros.

Les montants ont été revus sous la précédente législature par les ministres de tutelle. Aujourd'hui, ces moyens s'élèvent à environ 650 millions d'euros, dont 267 millions d'euros ont été engagés et 198 millions d'euros liquidés.

Quant à la date de fin du Plan de relance de la Wallonie en décembre 2026, je tiens à préciser que cette affirmation est inexacte. C'est le plan de relance européen qui prendra fin en 2026. Le Plan de relance wallon pourra, quant à lui, perdurer au-delà de cette date, comme cela avait déjà été décidé sous la précédente législature.

Hormis les programmes 311 et 319 « Berges » qui sont toujours en cours, les autres sont clôturés. Je l'invite à questionner respectivement mes collègues, le ministre des Infrastructures et la ministre de la Ruralité pour avoir le détail des travaux réalisés et projetés.

Je comprends que mes propos du 12 mai dernier aient pu mener à cette question. Pour être plus précis, ce sont 87 737 427,00 euros que la Belgique a obtenu du Fonds de Solidarité de l'Union européenne (FSUE). La Wallonie a obtenu près de 95 % de ce montant compte tenu du prorata des dommages qu'elle avait subis, soit 83 257 179,04 euros.

La Wallonie a récemment dû justifier la bonne utilisation de ces moyens européens et l'a fait en regroupant différents postes pour lesquels nous disposions d'éléments de preuve les plus « facilement » collectables (déchets, SPGE, SPW MI et SOFICO). Ces quatre postes représentaient bien 87 millions d'euros de dépenses, dont un peu plus de 83 millions peuvent être considérés comme ayant été financés par le FSUE. Dans les faits, nous aurions pu viser d'autres postes éligibles, car l'Union européenne ne se soucie pas du sort spécifique réservé aux millions qu'elle a donnés tant qu'ils étaient bien dédiés à soutenir la Wallonie dans ses travaux résultant des inondations de juillet 2021. Ce que la Wallonie a donc pu démontrer.

Annexe 1 – Liste des subventions/aides directement octroyées aux communes entre le 15/07/2021 et le 30/11/2021 pour l'aide urgente (hors PRW) :

Date	Ministre	Mesure	Montant (en k€)
15/07/2021 (doublé le 19/07)	Pouvoirs locaux	Financement - Support logistique en moyens matériels et humains pour le nettoyage et le déblaiement ou toute autre action selon les réalités du terrain	2.500 + 2.500
16/07/2021	Emploi	APE supplémentaires	5.000
20/07/2021	Logement	Aide exceptionnel au relogement	50.000
20/07/2021	Environnement	Gestion des déchets	5.000
26/07/2021	Pouvoirs locaux	Dotation - Support logistique en moyens matériels et humains pour le nettoyage et le déblaiement ou toute autre action selon les réalités du terrain	30.000
26/07/2021	Environnement	Citernes à mazout	500
01/10/2021	Pouvoirs locaux	Renfort RH pour les CPAS (catégories 1 et 2)	3.504
12/11/2021	Pouvoirs locaux	Renfort RH pour les CPAS (complément pour les 4 nouvelles communes de catégorie 2)	138
24/11/2021 (Oubli de Raeren corrigé le 19/07/2022)	Pouvoirs locaux & Energie	Dépenses énergétiques des bénéficiaires du CPAS et engagement de tuteurs énergie	5.000 + 1.050 + 32
TOTAL			**105.224**

Annexe 2 – Liste des subventions/aides directement octroyées aux communes à partir de décembre 2021 à ce jour (hors PRW) :

Date	**Ministre**	**Mesure**	**Montant (en k€)**
03/12/2021	Environnement	Complément aux PGRI n° 1	21.200
01/12/2022	Aménagement du Territoire	Acquisition/démolition de biens immeubles	25.000
15/12/2022	Environnement	Complément aux PGRI n° 2	50.000
14/07/2023	Aménagement du Territoire	Acquisition/démolition de biens immeubles	86.000
04/12/2023	Ministre-Présidence	Construction ou installation d'un monument commémoratif	250
14/12/2023	Ministre-Présidence	Ressources humaines supplémentaires pour la reconstruction	1.180
TOTAL			**183.630**